FRENCH COLONIES.

[COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT AUTRES QUE LA TUNISIE ET LE MAROC ; POUR L'ALGERIE, *voir* LISTE POUR LA FRANCE.]

LISTE DES PRODUITS FRAPPES DE PROHIBITION.

January 31, 1916.

SONT prohibées la sortie ainsi que la réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit, et de transbordement des produits et objets ciaprès énumérés :

Accumulateurs et plaques d'accumulateurs.
Acétate ou pyrolignite de chaux ; autres acétates.
*Acétone.
Acétyl-cellulose.
Acide acétique et ses sels médicamenteux ; acide bromhydrique ; acide chlorhydrique ; acide lactique ; acide nitrique ; acid salicylique ; acide stéarique ; acid sulfurique ; acide tartrique et tartrates alcalins.
Aciers de toutes sortes.
Aconit (préparations et alcaloïdes).
Aéroplanes et aéronefs et pièces détachées.
Agrès et apparaux d'aéronefs.
Agrès et apparaux de navires.
Aiguilles à tricoter.
Alcaloïdes végetaux.
Alcools amylique, méthylique et éthylique.
*Alumine anhydre et hydratée et sels d'alumine.
*Aluminium, minerai.
Aluminium (métal) pur ou allié ; oxyde d'aluminium ; *ouvages en aluminium, autres que la bijouterie.
Alun.
*Amiante, brut ou travaillé.
*Amidon.
Ammoniaque.
Antifriction (metal).
Antimoine, minerai et métal pur ou allié.
Antipyrine.
Appareils de télégraphie.
Appareils électriques pour la mise de feu.
Appareils et instruments de chirurgie (y compris les drains, tubes, gants en caoutchouc).
Argent brut en masses, lingots, barres, poudres objets détruits.
Armes de guerre de toutes sortes ; arms á feu autres que de guerre, pieces detachees et munitions ; armes blanches et pieces detachees.
Arsenic et ses sels.
Aspirinc.
Atropine.
Bâches.
*Bambous.
Bateaux de rivière.
Bâtiments à voiles, à vapeur ou à moteur à explosion.
Belladone et ses prèparations ou alcaloïdes.
Betteraves destinées à la facrication du sucre.
*Bestiaux.
Beurre.
Bicyclettes et pieces dètachèes.
Bismuth et sels de bismuth.
Bois de construction.
Bois de fusil.

Les produits marqués ainsi * peuvent être exportés ou réexportés sans autorisation spéciale des colonies et protectorats (français autres que la Tunisie et le Maroc), lorsque l'envoi a pour destination l'Angleterre, les Dominions, les pays de protectorat et colonies britanniques, la Belgique (territoirte non envahi), le Japon, le Monténégro, la Russie (*a*) la Serbie (*a*). ou les Etats de l'Amérique.

(*a*) Sous réserve, en ce qui concerne la Russie et la Serbie, de la souscription d'un acquit-à-caution à décharger par la douane russe ou serbe.

Bois de noyer brut, équarri ou scié ; bois d'acajou, d'okoumé, de platane, de hêtre, de bouleau, de tilleul, de frêne,
Boites metalliques en fer blanc pour l'emballage des conserves alimentaires.
Bonneterie de laine (voir Laine).
*Bourre, bourrette de soie en masse ou peignée et blousses de soie en masse ou peignées (à l'exception des tussahs), fils de bourrette et de blousses de soie non teints, tissus de bourrettes et de blousses de soie pure, non teints, ni imprimés, ni apprêtés.
*Boyaux frais, secs ou salés.
*Brais de résines, résines de pin et de sapin, colophane, essence de térébenthine.
Brome et bromures.
*Cacao, chocolat.
Cachou en masse.
*Café.
Caféines.
*Camphre.
Cantharides et leurs préparations.
Caoutchouc, balata, gutta-percha, bruts ou refondus en masse, y compris les déchets de caoutchouc et l'ébonite ; feuilles de caoutchouc vulcanisé ; autres ouvrages en caoutchouc.
Carborandum (siliciure de carbon).
*Carbure de calcium.
Caroubes
Cartes géographiques ou marines.
*Caséine.
Celluloïd brut en masses, plaques, feuilles, joncs, tubes, bâtons, rognures, déchets.
Cellulose.
Ceresine.
Chandelles.
Chanvre broyé ou teillé, en étoupes ou peigné, chanvre en fils ; ficelles de chanvre.
Charbon de bois.
*Charbons pour l'électricité.
Charcuterie fabriquée ; vessies, enveloppes et membranes pour charcuterie.
Chevaux, ânes et ânesses, mules et mulets.
Chiffons de tout genre.
Chloral ; Chloramid et préparations a base de chloral.
Chlorates et perchlorates.
Chlore liquefié.
Chloroforme.
Chlorure de chaux, d'étain, de magnesium, de zinc.
Chrome sous toutes ses formes ; sels de chrome.
*Chronomètres de bord.
Chutes, ferrailles et débris de vieux ouvrages de fonte, de fer ou d'acier
Ciment.
Cobalt sous toutes ses formes.
Coca et préparations ; cocaine.
Codéina.
Collodion.
Conserves de viande en boîtes, à l'exception des abats et des mélanges de viandes et d'autres produits ; conserves de tomates et autres conserves alimentaires ; extraits de viande ; soupes comprimeès et dessèchées.
*Cordages, filets, et autres ouvrages de cordes.
Corne et autres matiéres analogues brutes.
Corindon naturel en grains ou en poudre ; corindon artificiel ou alundum (alumine fondue).
*Cotons et déchets de coton ; *fils de coton *drilles de coton ; tissus (voir Tissus).
Couvertures de laine (voir Laine).
Créosote de bois.
Crin et poils.
Cuir (ouvrages en).
*Cuivre, minerais ou métal pur ou allié, chaudronnerie et tubes en cuivre.
Cuivre pur ou allié sous toutes ses formes ; sels de cuivre.
Cyanamide calcique.
Cyanures, ferricyanures et ferrocyanures de potassium et de sodium.
*Déchets de fils de coton.
*Déchets de soie.

6 Q

Détonateurs.
Diamants bruts utilisables dans un but industriel.
Digitaline.
Drap.
Eau oxygénée.
Ecorces à tan et autres matières tannantes de toutes sortes ; extraits tannants et sucs tannins.
*Ecorces de quinquina.
Effets d'habillement, de campement, d'équipement et de harnachement militaires.
Electrodes, piles et leurs éléments.
Emeries appliqués sur papiers et sur tissus, agglomorés en meules, pierres ou toutes autres formes quelconques (y compris carborandum, corindon et alundum).
Emeris pulverisés.
Emétine.
Emétique.
Engrais chimiques.
Ergot de seigle.
*Etain, minerai et métal pur ou allié.
Etain pur ou allié sous toutes ses formes ; sels d'étain.
Ethers sulfurique et acétique.
Eucaïne (hydrochlorure).
*Extraits de quinquina.
Farineux alimentaires de toutes sortes, y compris le millet, les marrons, châtaignes et leurs farines, et les pommes de terre de toutes sortes mais à l'exception du pain de gluten.
*Fécules de pommes de terre, maïs et autres.
Ferro-chrome, ferro-nickel et tous alliages ferro-métalliques.
Fers and fontes.
Figues séches.
Filières-diamant de 15/100e de millimètre et au-dessus et dont le poids du diamant excède un quart de carat.
Fils d'alpaca, de mohair et de poils.
Fils et câbles isolés pour l'électricité.
Forges portatives.
Formol.
Fourniture pour la fabrication des chaussures, telles que rivets en cuivre, boutons, agrafes, chevilles à talons, clous ou rivets pour pose mécanique ou à la main.
Fourrages, foin, paille.
Formages.
*Fruits, à noyaux ; *fruits et graines oléagineux.
Fulminate de mercure.
Garnitures de machines et de chaudierés, y compris la laine de laitier.
Gaz asphyxiants (produits pour la fabrication des).
Gentiane et ses préparations.
Glands.
Glycérine.
Gommes-laques ; gommes de tous genres.
Goudron minéral et produits chimiques dérivés ; goudron végétal et huile de goudron végétal.
*Graines à ensemencer (légumineuses, graminées, fourragères et autres, y compris la jarosse).
*Graisses animales, autres que de poisson (suif, saindoux, lanoline, margarine, oléomargarine et substances similaires).
*Graisses de poisson.
*Graisses végétales alimentaires.
Graphite.
Houes (voir aussi Outils pour pionniers).
Houille crue, houille carbonisée (coke).
Huiles minérales : brutes, raffinées, essences et lourdes, (benzine, benzol, toluène, etc).
Huiles résiduelles de la distillation de l'alcohol.
Huiles de ricin et de pulghére.
*Huiles végétales autres que de ricin et de pulghère.
*Huile de baleine.
Indigo naturel.
Instruments d'observation, de géodésie at d'optique.
*Instruments nautiques divers.
Iode, iodures et iodoforme.

Ipecacuanha (racine d').
Iridium.
*Jambons désossés en roulés, jambons cuits.
Jusquiame et ses preparations.
Jute, fils et sacs.
Laines de toute nature, y compris les rognures de chiffons neufs et les laines d'effilochage.
Laines peignées ou cardées, teintes ou non ; déchets de laines ; tissus de laine pour habillement (draperies et autres) ; couvertures de laine ; bonneterie de laine (objets autres que la ganterie, que les tissus en pièces et que les articles brodés ou ornés) ; fils de laine, tissu de laine.
Lait concentré pur ou additionné de sucre.
Lapins.
Lave de Volvic.
Lègumes frais.
Levures.
Liège brut ou ouvre.
*Limailles et débris de vieu ouvrages de cuivre, d'étain, de zinc, purs ou alliés.
Lin brut, teillé, en étoupes et peigné, lin en fils.
Lorgnettes, autres que de luxe.
Machines et parties de machines exclusivement propres à la fabrication des munitions et des armes de guerre.
Machines et parties de machines propres á la navigation, á l'aérostation et á l'aviation.
Machines dynamo-électriques.
Machines et appareils frigorifiques.
Machines-outils et leurs pièces détachées.
Magnésium.
Magnetos (machines).
Manches ou poignées d'outils.
Manganese (mètal), sous toutes ses formes.
*Marc de pommes ; marc d'olives.
Matèriél sanitaire.
Matieres lubrifiantes.
Méches de mineurs.
Médicaments.
Mélasses.
*Mercure (minerai et métal) ; composés et préparations de mercure ; sels de mercure.
Meules.
*Mica en feuilles ou plaques et micanite.
Mica travaillè.
*Minerais de chrome[1], de manganèse, de molybdéne, de titane, de tungsténe, de vanadium.
*Minerai de fer.
Molybdéne (métal, minerai, et sels de).
[2]*Monnaies de nickel, de cuivre et de billon*; monnaies d'argent.
Morphine.
Morue sèche et poissons de la côte occidentale d'Afrique séchés dans des conditions analogues á celles de la morue, à l'exception des morues au-dessous de 1 kilog.
*Nickel[1] (minerai et métal pur ou allié).
Nickel pur ou allié sous toutes ses formes.
Nitrates et nitrites.
*Noix, noisettes et amandes.
*Noix vomique et ses alcaloides ou préparations.
*Novocaíne.
*Noyaux de fruits.
Œufs de volaille.
*Oléine.

[1] La souscription d'un acquit-á-caution est obligatoire pour l'exportation ou la réexportation du minerai de chrome et du nickel (minerai et metal pur ou allié) des colonies et des pays de protectorat francais (autre que la Tunisie et le Maroc) á destination de l'Angleterre, les Dominions, les pays de protectorat et colonies britanmques, la Belgiques (territoire non envahi), le Japon, le Montènègro, la Russie, la Serbie, ou les Etats de l'Amèrique.

[2] Les gouverneurs généraux et gouverneurs des colonies et pays de protectorat, autres que la Tunisie et le Maroc, sont autorisés, s'ils le jugent opportun, à prohiber la sortie. La prohibition á été promulguée dans la colonie de Madagascar et Dépendances.

Opium et préparations à base d'opium.
[1]Or.
*Os.
Osmium.
Outillage pour la fabrication des chaussures.
Outils, emmanchés ou non, en fonte, fer, acier : bêches, cisailles, haches, pelles, pioches, scies articulées, scies à main, serpes.
Outils pour marechaux ferrants, charpentiers, charrons et selliers ; outils et appareils pour pionniers, leurs manches ou poignées détachées.
Pansement (objets de).
*Paraffine.
Paraldéhyde.
Peaux brutes et préparées (y compris celles de chevreau et d'ageneau) ; peaux sèches exotiques.
Peptone.
Peroxyde de sodium ; peroxydes métalliques.
*Phosphore et phosphates de chaux.
Piles électriques.
Platine (métal, minerai et sels).
Plaques et papiers photographiques.
Plomb, minerai.
*Plomb, métal pur ou allié tuyaux de plomb.
Poissons frais ou en saumère, secs, salés ou conservés ; rogues de morue et de maquereau.
Poivre.
Pommes de terre de toutes sortes.
Potassium, potasse et sels de potasse.
Poudres et explosifs assimilés (coton-poudre, coton-nitré, nitro-glycérine fulmi-coton, etc.).
Produits phosphorés de toute nature ; produits chimiques pour usage pharmaceutique.
Projectiles et autres munitions de guerre.
Protargol,
Pulvérisateurs autres que pour la toilette, la médecine et les usages domestiques.
Pyramidon.
Quinine et ses sels.
Racines de chicorée, vertes ou sèches.
Ramine ; fils de ramie ; tissus de ramie.
*Raphia.
Récipients en fer et en acier pour gaz comprimés ou liquéfiés.
Résines.
Rhodium.
*Riz.[2]
*Rotins, bruts et décortiqués.
Ruthénium.
Saccharine et produits assimilés.
Sacs de tous genres.
Salicylate de soude et methylsalicylate.
Salin de betteraves.
Salols.
Salvarsan et neosalvarsan (chlorhydrate de dioxydiamidoarsenobenzol).
*Santonine et ses preparations.
Savons.
*Sel marin, sel de saline et sel gemme, bruts ou raffinés.
Selenium.
Sels ammoniacaux.
Sels de thorium, de cèrium et autres sels de terres rares.
Serums.
Silicium.
*Soie tussah, brute, tissée ou filée.
*Son, autres issues de mouture.
Soude caustique ; carbonate de soude ; bichromate de soude ; hyposulfite de soude ; salicylate de soude ; sulfate de soude.

[1] L'or peut être exporté ou réexporté sans autorisation spéciale lorsque l'envoi a pour destination la France.
[2] La sortie des riz de l'Indo-Chine Francaise sur les Indes Neerlandaises est prohibee a titre absolu, a dater du 4 octobre, 1915.

*Soufre et pyrites.
Sucres bruts, raffinés et candis.
*Sulfate de cuivre et verdets, bouillies et poudres cupriques ; sulfate de zinc.
Sulfonal.
Sulfure de carbone ; sufure de sodium.
Tapiocas.
Tartre ; acide tartrique et tartrates alcalins.
Teintures dérivées du goudron de houille.
Terpine.
Terre d'infusoires.
Théobromine.
Thymol et ses préparations.
Tissus de coton écrus ou blanchis, armure toile, pesant plus de 22 kilog. less 100 mètres carrés ; autres tissus de coton, confectionnés ou non.
Tissus de jute écrus, armure toile, pesant plus de 30 kilog. les 100 métres carrés ; autres tissus de jute.
Tissus de lin et de chanvre, écrus ou blanchis, armure toile, pesant plus de 27 kilog. 500 les 100 mètres carrés ; tissus de lin et de chanvre, autres.
Tissus propres à la confection des ballons.
Titane (metal, minerai et sels).
Tourbe.
Tourteaux et autre produits propres à la nourriture du bétail.
Trional.
Trioxyméthylène.
Tungstène (métal et minerai—wolfram) sous toutes ses formes.
Uree et ses composes.
Urotropin (hexamethylene tetramine) et ses preparations.
Vaccins.
Vanadium (metal, minerai et sels de).
Vaseline.
Ventilateurs de 50 à 250 kilog.
Veronal (acide diethylbarbiturique) et veronal sodique.
Verres de lunette et d'optique.
Vessies, enveloppes et membranes pour charcuterie.
Viandes fraîches et viandes conservées par un procédé frigorifique.
Viandes salées ; viandes fumees.
*Vins.
Voitures automobiles, tracteurs de tous systèmes, pneumatiques et tous objets, bruts ou confectionnés, de matériel naval et militaire ou de transport.
*Volailles mortes, soit á l'etat frais, soit conservees par un procede quelconque.
*Zinc, minerai.
Zinc, métal pur ou allié, sous toutes ses formes.

RUSSIA.

LIST OF ARTICLES THE EXPORTATION OF WHICH IS PROHIBITED.

January 17, 1916.

NOTES.

1. *Exports to Allied Countries.*—The exportation of certain articles direct to Allied countries, *in Russian or Allied vessels,* is permitted without special application in the case of each consignment. These articles are : maize, bran, oilcake of all kinds (including colza oilcake), bacon, dead poultry and game, live poultry, eggs, intestines, calves stomachs, fish, tobacco of the first quality (certified by excise), wood materials, oilseeds, clover seeds and other forage seeds, (except beetroot seed), furskins, (except sheepskins and goatskins), tar pitch, hemp, tow (not including flax tow), santonin, and spirit.

With regard to the export of these goods direct to Allied countries in *neutral* ships, special guarantees have to be obtained in the case of each consignment from the Legation in Petrograd of the neutral country under whose flag the ship sails (in agreement with the British